



Pour le progrès social Contre l'austérité

**J O U R N E E
N A T I O N A L E
D' A C T I O N
25 JUIN 2015**

**Augmenter les salaires:
une urgence économique et sociale !**

La CGT revendique :

- ⇒ Une augmentation immédiate de 300 € pour tous.
- ⇒ L'augmentation des salaires avec comme point de départ de toutes grilles salariales un SMIC à 1 700 € brut.
- ⇒ L'augmentation des pensions pour les retraités et des revenus de remplacement pour les privés d'emploi.
- ⇒ La suppression des exonérations des cotisations sociales patronales et une taxation des revenus financiers.
- ⇒ Une réforme fiscale de grande ampleur, dont celle de l'impôt sur les grandes sociétés.
- ⇒ La création d'un pôle financier public pour faciliter le développement de l'emploi et de l'activité économique.
- ⇒ Des droits d'intervention des salariés dans les choix de gestion des entreprises.
- ⇒ Une autre répartition des richesses créées par le travail salarié.

Augmenter les salaires pour sortir de la crise !

La CGT exige l'ouverture immédiate de négociations salariales dans les entreprises et les branches professionnelles.

Les augmentations de salaires doivent être générales, de l'ouvrier à l'ingénieur, car elles sont indispensables pour :

- ⇒ La suppression des inégalités et la lutte contre la paupérisation de la société
- ⇒ Reconnaître et améliorer le pouvoir d'achat
- ⇒ Accroître la consommation et accélérer la croissance économique, génératrice d'emplois et de ressources financières pour la protection sociale.

Enfin, la hausse des salaires doit tenir compte de :

- ⇒ L'inflation et la productivité au travail. La France fait partie des pays où la productivité horaire est la plus élevée du monde,
- ⇒ La construction de grilles de salaires, dans le cadre des grilles salariales, permettant une véritable évolution de carrière et de reconnaissance des qualifications.

**Rassemblements et
manifestations dans
la Loire :**

St Etienne :

**Bourse du Travail
11h00**

**Manifestation
jusqu'à la Préfecture**

Roanne :

**Sous-Préfecture
de Roanne
11h00**

**Manifestation
jusqu'au MEDEF**

TOUS en GREVE

TOUS à la MANIF



**Augmenter les salaires,
pour sortir de l'austérité !**

En avril 2015 sur le département de La Loire 61 703 salariés sont privés d'emploi.

Revenir au plein emploi, c'est une urgence sociale, économique, politique !

L'ensemble des aides publiques et le CICE ne vont ni vers l'emploi, ni vers l'investissement, il faut reprendre les 120 milliards de cadeaux faits au patronat et qui privilégient les grandes entreprises spéculatrices.

Depuis plusieurs années, les rythmes de travail se sont intensifiés, les pressions managériales se font plus dures, les trajets domicile-travail sont rallongés.

Les conséquences sur la santé au travail des salariés sont désastreuses avec une aggravation des maladies professionnelles et des risques psychosociaux.

Il y a urgence à permettre à chacun de pouvoir vivre et travailler dignement dans la Loire.

Retraite à 60 ans maintenant !

Nous avons été des millions à manifester en 2010 pour conserver la retraite à 60 ans, permettre les départs à 55 ans pour les travaux pénibles.

Le MEDEF avec le soutien du gouvernement, a obtenu la fin de la retraite à 60 ans, et une «mesurette» sur la pénibilité qu'il ne veut pas appliquer.

Les niveaux de pension sont faibles et obligent à différer son départ à la retraite, les petits jobs deviennent une règle de survie pour beaucoup.

C'est d'autant plus inacceptable que le chômage des seniors a augmenté considérablement sur notre département en un an.

L'espérance de vie en bonne santé recule.

Les jeunes rentrent de plus en plus tard dans la vie active et bien souvent par la porte de la précarité

Les négociations sur les retraites complémentaires pourraient conduire à abaisser encore les revenus des retraités et allonger la durée de cotisation et de devoir partir à la retraite à 67 ans. Ne laissons pas faire !

Le retour à la retraite à 60 ans, c'est plus de justice sociale, pas de pensions inférieures au SMIC !

**Passer aux
32 heures
sans diminution
de salaire,
pour travailler tous,**



Le 25 juin 2015

**Salariés, retraité,
jeunes, chômeurs,
tous ensemble
dans la lutte !**

Soyons nombreux à exiger :

- la fin des politiques d'austérité,
- l'abandon de la loi Macron,
- le passage à 32 heures, la retraite à 60 ans,
- l'augmentation générale des salaires !

CHOMEURS : FAITES RESPECTER VOS DROITS

Dans de nombreux cas, l'application de la nouvelle convention d'assurance chômage prive de droits les demandeurs d'emploi. C'est pour cette raison que la CGT ne l'a pas signée. Comme si cela ne suffisait pas, le manque de moyens humains, et les consignes internes peu claires ou contraires aux règles de droits viennent compléter le tableau.

Depuis le 1er avril, les demandeurs d'emploi peuvent demander un réexamen de leur allocation en utilisant le droit d'option auprès de Pôle Emploi et ainsi, sous certaines conditions, choisir l'allocation la plus favorable

1er EXEMPLE :

J'ai travaillé à mi-temps et ouvert des droits à Pôle Emploi sur la base de cet emploi à mi-temps.

Je retravaille à temps complet. Lorsque je perds cet emploi à temps complet et que je me réinscris au chômage, Pôle Emploi reprend mes droits les plus anciens donc sur la base du mi-temps. **Je perds donc de l'argent.**

Avec le droit d'option, je peux désormais demander un réexamen de mes droits afin de percevoir des allocations calculées sur mon dernier emploi

2ème EXEMPLE :

J'ai travaillé à temps complet payé au SMIC pendant un an.

Je me suis inscrit à Pôle emploi qui m'a ouvert des droits sur mon SMIC.

Je reprends un travail en CDD de 6 mois payé 2500 € par mois, Pôle Emploi reprend mes droits les plus anciens donc sur mon salaire au SMIC. **Je perds donc de l'argent.**

Avec le droit d'option, je peux désormais demander un nouveau calcul de mon allocation sur mon salaire à 2500 €.

Pôle Emploi, en tant que service public, a l'obligation d'informer et de respecter les droits des usagers.

La direction de Pôle Emploi ne doit en aucun cas mettre le personnel en situation de mentir par omission, sous prétexte de ne pas avoir les moyens de faire face aux demandes des demandeurs d'emploi.

Cette situation est intenable aussi bien pour les salariés de pôle emploi que pour les chômeurs !

Ce qui doit être renforcé massivement et de toute urgence ce sont les moyens de Pôle Emploi pour aider les privés d'emploi dans leurs recherches d'emploi ou de formation, pour prospector les entreprises et mettre en œuvre une politique destinée au développement de l'emploi, pour indemniser au mieux l'ensemble des demandeurs d'emploi.

Les prud'hommes sont l'affaire de tous !

Élus tous les 5 ans au suffrage universel, les conseillers Prud'hommes sont une force inestimable pour les salariés qui veulent obtenir réparation d'un préjudice subi de la part de leur employeur, qu'ils soient précaires, privés d'emploi ou retraités.

Depuis 200 ans, les prud'hommes sont le rempart pour les salariés face à l'arbitraire patronal.



Déni de démocratie : Le plafonnement des indemnités aux prud'hommes est une mesure intolérable, inadmissible et honteuse !

Le MEDEF et la CGPME disent qu'ils vont embaucher, le gouvernement les croit sur parole. A les entendre, les prud'hommes sont des machines à condamner les patrons ! Nous vous rappelons que les juges prud'homaux sont pour moitié des employeurs eux-mêmes.

Il n'y a pas d'automatisme de l'indemnisation, le salarié doit apporter des éléments montrant que ce licenciement n'aurait jamais du intervenir. Les juges n'allouent pas des sommes astronomiques, ils regardent simplement le préjudice, en fonction de l'âge du salarié, de sa charge de famille, de sa formation et du fait qu'il risque de rester longtemps au chômage.

Au lieu de faire un nouveau cadeau au patronat, un gouvernement qui se dit de « GÔCHE » se serait honoré à renforcer le droit du licenciement.

Quand un salarié est jeté à la rue, il devrait pouvoir être réintégré, au lieu de simplement toucher de l'argent. Les employeurs y regarderaient à deux fois avant de licencier sans motif, si la réponse de la justice était la réintégration.

Services publics en danger !

Remparts contre la loi de la jungle capitaliste. Facteurs d'égalité entre les êtres humains et les territoires, du plus petit village aux quartiers de la grande ville. Telle est la vocation des services publics, attaqués de toutes parts depuis de nombreuses années.

Ils ont à voir avec notre bien-être, notre santé, notre éducation, la possibilité de nous déplacer ou de bénéficier de l'énergie. Communiquer, se loger ou encore accéder à l'information et à la culture, que deviendraient ces droits sans eux ?

Biens communs humains, ils pourraient constituer un efficace atout pour que recule la crise et s'améliore le sort de chacune et de chacun si des dogmes imbéciles ne conduisaient à les réduire, les dégrader, les anéantir, pour que les sociétés privées les accaparent afin de grossir toujours plus leurs profits.

De « la concurrence libre et non faussée » à « la règle d'or » et aux « services d'intérêts généraux », la langue bruxelloise ne manque pas d'imagination pour convaincre les populations qu'un service rendu au public, peut l'être par des entreprises privées.

Mais si des services publics ont été créés, et singulièrement en France où ils constituent encore une originalité forte, c'est précisément parce que le privé, ses actionnaires et ses dividendes priment toujours sur l'intérêt général, l'être humain et l'environnement.

Notre travail, notre santé, notre formation, notre éducation, notre environnement, notre alimentation, notre accès à la culture mais aussi notre souveraineté, la possibilité à décider nous-mêmes, voilà ce qui est en cause.

La casse de la sécurité sociale et de notre système de santé au travers la nouvelle Loi Santé, car au lendemain du 9 avril, le gouvernement a annoncé dans son «programme de stabilité» transmis à Bruxelles, une nouvelle baisse de l'ONDAM (objectif national des dépenses d'Assurance Maladie), c'est-à-dire des crédits pour la santé et l'assurance maladie.



Ces mesures d'austérité s'ajoutent au plan d'économies de 3 milliards déjà décidé, qui à terme vont déboucher sur la suppression de 22 000 postes.

La réforme territoriale renforce l'offensive contre les métiers, c'est l'ensemble du secteur social et médico-social qui est attaqué, au nom de la réduction des dépenses publiques et la baisse du coût du travail, imposée par le pacte de responsabilité. Les fédérations patronales du secteur social s'attaquent aux Conventions Collectives notamment à l'adapeï.

Nous exigeons le retrait du projet de loi santé, l'arrêt des attaques contre les conventions collectives et les



Le gouvernement a choisi de permettre au capital de franchir une nouvelle étape dans des domaines qui, jusqu'ici lui échappaient. C'est le cas de la SNCF qu'un rapport parlementaire déposé ces derniers jours prévoit de démanteler en organisant l'ouverture à la concurrence des lignes inter-citées.

L'affaire est rondement menée avec un rapport de la Cour des comptes, toujours en avance d'une guerre contre les services publics, qui enjoint à la SNCF de tout miser sur les Trains à Grande Vitesse, suivi de la libéralisation des autocars avec la loi Macron, et enfin un rapport parlementaire prévoyant d'expérimenter l'ouverture à la concurrence des dessertes. Le tour est joué !

Il y a quelque chose de grotesque à voir le pouvoir s'acharner sur l'extraordinaire maillage ferroviaire du territoire national au profit des autocars alors qu'il proclame vouloir faire de la lutte pour la sécurité routière, contre le réchauffement climatique et les émissions de gaz à effets de serres, une de ses priorités !

L'Union Départementale CGT Loire appelle l'ensemble des salariés, retraités, jeunes, chômeurs à se mobiliser !

Nous ne pouvons plus laisser impunément la parole au MEDEF, au pouvoir politique à sa solde et à leurs communicants!

Reprenons la parole par l'action de masse !

Le 25 juin 2015

PUBLIC / PRIVE

TOUS EN GRÈVE et EN MANIF

Ensemble crions d'une seule voix :

La crise, c'est eux...

...La solution, c'est nous !